

Vaccination anti-Covid-19 : la HAS préconise d'élargir la population éligible à une dose de rappel

(Medscape - Fanny Le Brun) Aujourd'hui, alors que **l'Agence européenne du médicament (EMA)** vient de rendre un avis favorable pour l'utilisation du vaccin Pfizer en rappel chez les adultes en population générale, la **Haute autorité de santé (HAS)** recommande d'élargir le périmètre des personnes éligibles en France^[1].

Dans son dernier avis du 23 août 2021, la HAS recommandait l'administration d'une dose de rappel vaccinal contre le Covid-19, à partir de 6 mois après une primovaccination complète, chez toutes les personnes de 65 ans et plus, ainsi que chez toutes les personnes présentant des comorbidités augmentant le risque de forme grave et de décès dus au Covid-19. Cette dose de rappel doit se faire par un vaccin à ARNm, quel que soit le vaccin utilisé au départ... **[Lire la suite]**